



MOBILITÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET DURABLE DANS LE GARD

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2024



Sommaire

Introduction	1
1. Contexte du diagnostic	2
2. État des lieux	4
Typologie des publics visés	4
Focus sur les déplacements des publics	4
Référencement de l'offre existante	6
Engagement des opérateurs locaux	8
Analyse des retours d'enquête	13
3. Préconisations et plan d'action	16
4. Annexes	20

Introduction

La mobilité, telle que définie par le Petit Robert, est l'aptitude ou la facilité à se déplacer, à changer et à évoluer.

C'est en 2011 qu'un urbaniste, Jean-Pierre Orfeuil, a mis en lumière la notion de mobilité inclusive, soit une action de renforcement de la capacité de chacun à se déplacer d'un endroit à un autre dans le cadre de sa vie en société. Cette capacité générique en détermine d'autres, qui sont fondamentales pour l'épanouissement individuel et la consolidation du faire société. En effet, chacun mesure combien la mobilité est nécessaire à la satisfaction des besoins primordiaux.

Ainsi, les droits au travail, au logement, à l'éducation, aux loisirs, à la santé, etc., sont en partie régis par ce « droit générique » qu'est le droit à la mobilité.

Parce que la mobilité conditionne l'accès à de nombreux domaines de la vie quotidienne (santé, emploi, culture, éducation, relations sociales), elle est à la fois factrice et révélatrice des fractures sociales et économiques, tant à l'échelle des individus que des territoires. Il est clair que l'accès à la mobilité n'est à ce jour ni égal ni équitable : les publics fragilisés, notamment ceux disposant de faibles revenus, rencontrent souvent des obstacles pour se déplacer.

C'est pourquoi la mobilité inclusive ou solidaire, et les actions qui en découlent, sont essentielles pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des individus. Elle est avant tout une approche qui invite à penser la mobilité sous l'angle des usages, et non seulement des offres de transport. Toutes les solutions de mobilité doivent donc être envisagées pour répondre aux besoins de chacun et notamment à ceux des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Il s'agit de pouvoir redonner de l'autonomie à chacun, en permettant à tous « d'avoir accès » à la mobilité. Elle est, aussi, une opportunité pour déployer les projets des territoires, travailler au désenclavement et favoriser l'égalité des chances.

Variant selon les caractéristiques géographiques des territoires, les obstacles à la mobilité sont multiples, allant des contraintes financières aux problèmes sanitaires, matériels, sociaux et administratifs, mais relevant aussi des représentations (déterminisme culturel).

Ces obstacles sont importants, comme en témoignent les données alarmantes sur le plan national et local.

Au niveau national, alors que les Français passent en moyenne 10 heures par semaine à se déplacer sur une distance hebdomadaire moyenne de 400 km, ce sont 7 millions de personnes qui déclarent rencontrer des difficultés quotidiennes de mobilité, soit 20 % de la population active. De plus, 28 % des personnes en situation d'insertion professionnelle abandonnent leur emploi ou leur formation en raison de problèmes liés à la mobilité.

Au niveau local, en 2023, alors que 19,4 % de la population gardoise vit sous le seuil de pauvreté et que 9,9 % de la population active est au chômage, ce sont 37 % des demandeurs d'emploi qui ont rencontré des obstacles liés à la mobilité, faisant de celle-ci le deuxième frein le plus important à leur insertion économique après la fracture numérique (Source France Travail – 2022).

Face à ces inégalités, les pouvoirs publics ont pris des mesures pour soutenir l'accès à la mobilité, notamment à travers la loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019. Cette loi redéfinit les responsabilités entre les régions et les communautés de communes et prévoit d'allouer des fonds pour soutenir et rendre davantage visibles les initiatives locales.

« L'aptitude à la mobilité est bien plus aujourd'hui qu'hier une condition indispensable à l'insertion, à la construction de trajectoires de vie satisfaisantes et de liens sociaux diversifiés. La mobilité n'est plus seulement un choix, elle est devenue une impérieuse nécessité. » (Jean-Pierre ORFEUIL).

Il est donc crucial de mobiliser les acteurs territoriaux pour définir les contours d'une approche plus inclusive et sociale de la mobilité et répondre aux besoins des publics et territoires concernés

1. Contexte du diagnostic

Avant de présenter l'état des lieux et les préconisations qui en découlent, sont posés ci-dessous les éléments de contexte qui conduisent à la démarche.

→ Une volonté conjointe de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS Gard) et du Conseil départemental du Gard d'engager la réflexion sur la mobilité inclusive et solidaire avec comme objectifs :

- ✱ Référencer l'offre existante sur le territoire ;
- ✱ Identifier les zones "blanches et sans solution" ;
- ✱ Proposer des solutions opérationnelles

➤ Le Choix de Mob'In Occitanie pour réaliser le diagnostic et formuler des préconisations en mettant en évidence un plan d'action

➤ Un diagnostic territorial mené au travers d'un prisme à double d'entrée : le savoir-bouger et le pouvoir-bouger.

➤ Un focus spécifique lié aux publics-cibles (personnes à faibles revenus, demandeurs d'emploi, travailleurs précaires, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes à mobilité réduite).



Le prisme d'entrée savoir-bouger/pouvoir-bouger

L'aptitude à la mobilité fait appel à deux notions, à la fois différentes et complémentaires, le savoir-bouger et le pouvoir-bouger. Nous pourrions résumer ces deux notions ainsi :

savoir-bouger : maîtrise des compétences et capacités nécessaires pour se déplacer de façon autonome et durable (apprentissage et pédagogie de la mobilité) ;

pouvoir-bouger : actions de lever les freins matériels et financiers et à disposer de moyens matériels pour se déplacer (réponse technique et matériel aux besoins de mobilité).

Méthodologie

Trois phases distinctes :

Phase 1 : mise en contact, mise en place de la méthodologie de travail et amorce de l'état des lieux de l'existant ;

Phase 2 : traitement des données recueillies, mise en place et organisation des recherches et groupes de travail avec les acteurs ;

Phase 3 : communication du diagnostic, restitution à l'ensemble des parties prenantes et présentation du plan d'action.

Lors de ce diagnostic, plusieurs modalités de recueil des données ont pu être mobilisées :



Un questionnaire spécifique à destination des publics via les structures qui les accompagnent : 194 répondants ;



Un questionnaire à destination des accompagnants socio-professionnels : 170 réponses ;



Un questionnaire à l'attention des entreprises : 10 réponses ;



Des entretiens : réseaux d'entreprises, opérateurs de la mobilité, institutionnels, représentants des communautés de communes, acteurs de l'insertion socio-professionnelle ;



Des groupes de travail et des réunions de coordination ont été mis en place pour les besoins du diagnostic et permettre la rencontre de tous les acteurs.



Le déploiement d'événementiels a été également un atout permettant d'apporter un regard supplémentaire, et une démarche de mobilisation collective dans cette phase d'analyse.

2. État des lieux

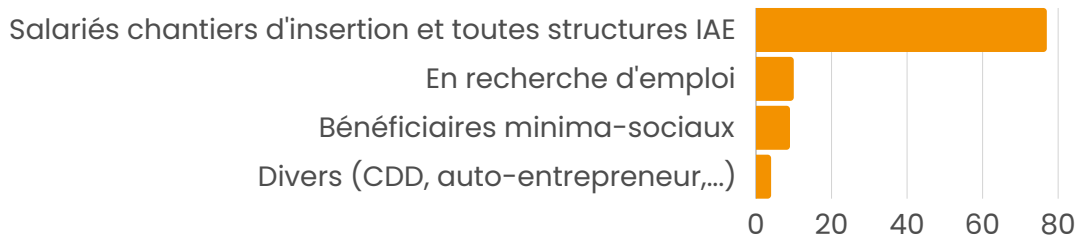
2.1 Typologie des personnes sondées



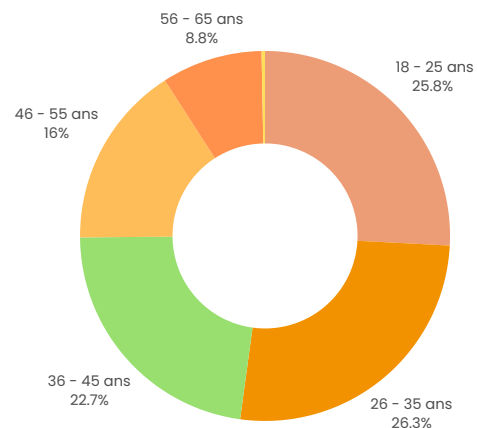
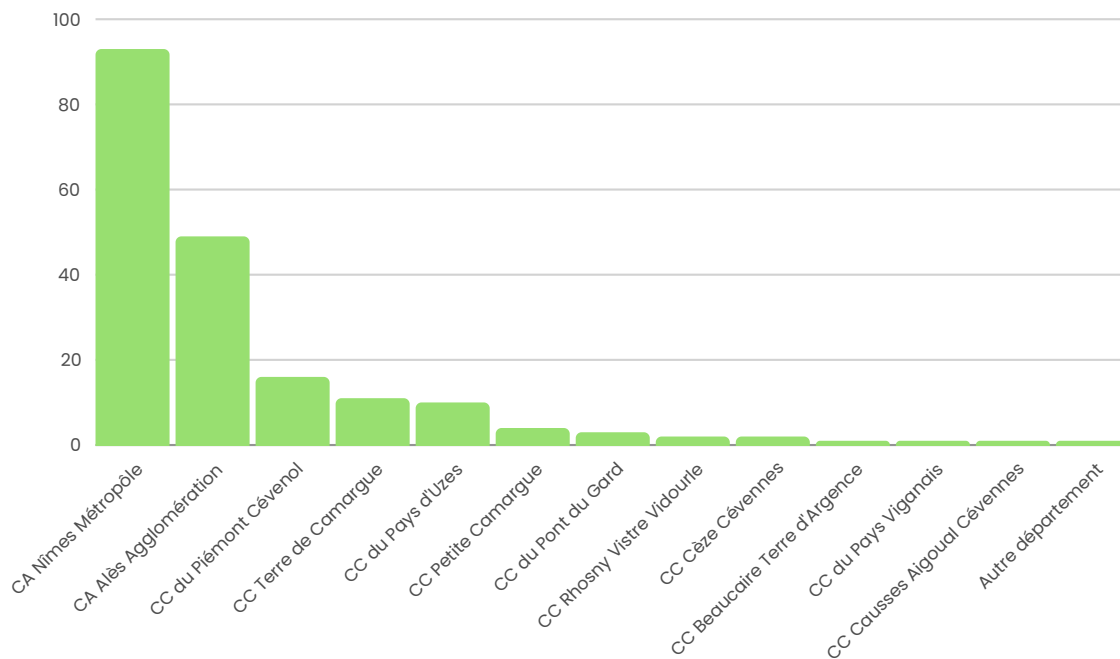
54,2 % hommes / 44,3 % femmes
(1,5 % ne souhaitent pas préciser)



Situation socio-professionnelle



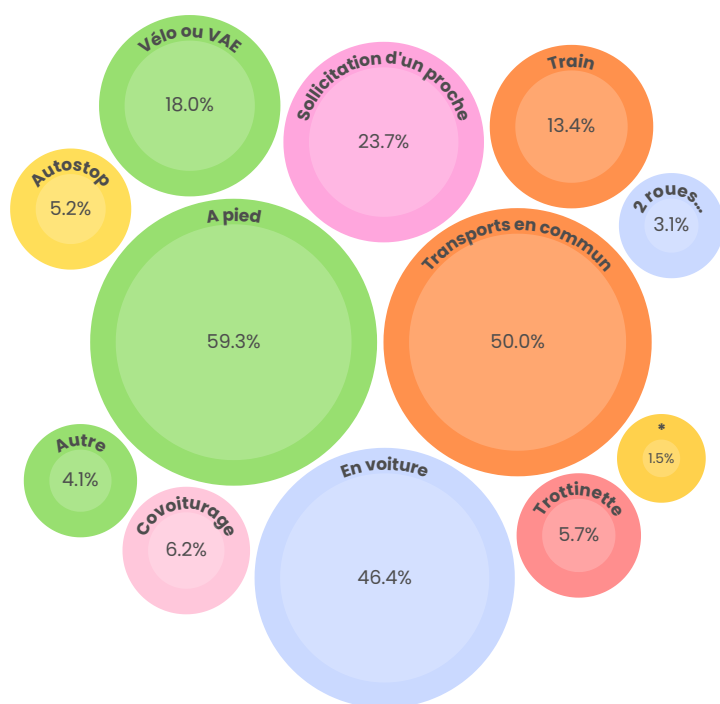
Bassin de vie des personnes



2.2 Focus sur les déplacements des publics

Les trois principaux modes de déplacements sur le territoire sont :

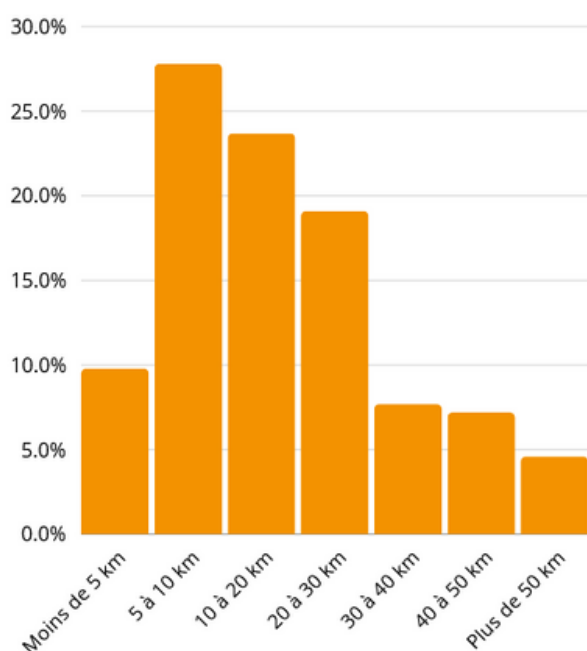
- La marche : 59,3 % ;
- Les transports en commun : 50 % ;
- La voiture : 46,4 % .



*57,7 % déclarent posséder le permis B et 14,4 % sont en cours d'obtention.
*= Connaissances professionnelles

Les 3 principales raisons de déplacement des publics sont :

- > Pour aller travailler à 93,8 % ;
- > Pour faire des courses (Pharmacie, boulangerie, marché, supermarché) 92,8 % ;
- > Pour se rendre à des rendez-vous médicaux 82,5 %.



En ce qui concerne les distances :

- ✱ Les publics se déplacent principalement dans une zone de 5 à 30 km ;
- ✱ Pour autant, une proportion importante des publics parcourt quotidiennement des distances conséquentes (s'expliquant notamment par les bassins d'emploi que peuvent représenter Montpellier, Avignon, Arles, et l'axe interdépartemental Nîmes-Alès).

Nous observons également que les 5 principales difficultés rencontrées par les publics sont :

- Pas ou peu de moyens financiers ;
- Absence de permis de conduire ;
- Absence de moyens de locomotion (voitures ou 2 roues motorisées) ;
- Transports en commun qui ne sont pas adaptés aux besoins (horaires / trajets) ;
- Véhicules en panne ou n'étant pas en état de rouler.

Face à ces difficultés, 51,4 % ont déjà renoncé à un déplacement par manque de solutions.

- > 38,7 % ont déjà refusé un emploi ou une formation ;
- > 34,5 % n'ont pu aller à la rencontre de leur famille ou amis ;
- > 33,5 % n'ont pu se déplacer pour faire des courses ;
- > 32 % n'ont pu accéder aux loisirs.



2.3 Référencement de l'offre

Les ressources numériques déployées
A l'échelle nationale et régionale



DORA
Plateforme de l'inclusion

L'outil **DORA.gouv** (Plateforme d'État) recense les solutions pour l'insertion présentes sur les territoires et sur différentes thématiques, dont la mobilité inclusive.

<https://dora.inclusion.beta.gouv.fr/>



Soliguide Le conseil départemental du Gard accompagne l'association Solinum dans le déploiement de l'outil Soliguide. La porte d'entrée sur les structures et services de l'insertion et l'action sociale. Outil complémentaire avec Dora.gouv et Onygo

<https://soliguide.fr/fr>



La plateforme "**Tous mobiles**" : participe au développement de la mobilité solidaire sur les territoires (enjeux de la mobilité solidaire, cadre méthodologique pour « Agir »).

s'adresse aux collectivités, autorités organisatrices des politiques de mobilité, opérateurs de transports, acteurs des politiques publiques, acteurs des services de mobilités solidaires, acteurs de l'action sociale et de l'insertion professionnelle, acteurs de la société civile et citoyens.

<https://tousmobiles-kit.com/qui-sommes-nous/>



Le Laboratoire de la Mobilité Inclusive

est un centre de ressources et d'expertise de la mobilité inclusive. Il agit en faveur de la mobilité solidaire pour tous. Il regroupe les acteurs majeurs de la mobilité, des transports et de l'insertion sociale et professionnelle.

<https://www.mobiliteinclusive.com/>



Le site pour savoir et pouvoir se déplacer
et avancer dans ses projets !

La plateforme ludique et pédagogique "OnYgo"

"OnYgo" propose une expérience numérique simple et efficace pour aider chacune et chacun à identifier la ou les solutions à son besoin de mobilité. Les accompagnateurs et professionnels de l'insertion peuvent poser des questions autour des solutions de mobilité inclusive et solidaire au sein du forum dédié qui permet un espace d'échange et de partage entre professionnels de l'inclusion et de l'insertion par l'emploi.

<https://onygo-solutions.fr/>



Le service qui permet aux personnes en insertion de trouver en 3 clics les aides humaines, matérielles et financières pour faciliter leur parcours vers l'emploi.

<https://mes-aides.francetravail.fr/>



La fondation ROOLE dispose d'un pôle mobilité solidaire
qui intervient sur différents champs
Depuis janvier 2023, le réseau Solidarauto (en
collaboration avec ROOLE) a lancé un site internet "Donner
votre voiture" afin de faciliter les dons
<https://www.donnezvotrevoiture.org/contact>

 <https://www.roole.fr/mission>

Dispositifs nationaux

De nombreux dispositifs proposent des aides notamment financières afin que les publics rencontrant des difficultés puissent accéder à la mobilité.

Cf annexe 1 : Tableau des aides nationales.

Dispositifs régionaux

Il est important de préciser que la Région Occitanie est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur l'ensemble du département, à l'exception de 4 territoires :

- Communauté d'Agglomération de Nîmes métropole ;
- Communautés d'Alès Agglomération ;
- Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien ;
- Communauté d'agglomération du Grand Avignon.

Une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) est une personne publique compétente pour l'organisation des mobilités au sein de son ressort territorial.

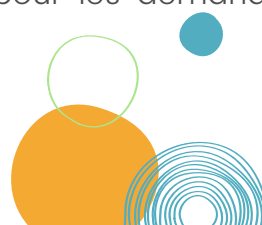
Les transports en commun sont donc gérés à l'échelle de territoires par ces différentes Autorités Organisatrices des Mobilités :

- Lio, transports scolaires pour la région Occitanie ;
- Tango , transports en commun pour le territoire Nîmes agglomération ;
- Ales'y , transports en commun pour le territoire Ales agglomération – porté par le syndicat mixte des transports publics du bassin d'Alès ;
- Orizo , transports en commun pour le territoire du Grand Avignon ;
- Uggo, transports en commun pour le territoire du Gard Rhodanien.

Le maillage territorial ne suffit pas à permettre des déplacements fluides notamment entre les bassins intercommunaux et la traversée du département. Les amplitudes horaires ne sont pas adaptés aux horaires de l'emploi salarié en particulier.

La politique tarifaire est variable d'une AOM gestionnaire à l'autre.

Au-delà de l'offre de transports, la région Occitanie et France Travail proposent conjointement un dispositif de mobilité solidaire pour les demandeurs et repreneurs d'emploi (Cf annexe 2).



2.4 Engagement local des opérateurs

De nombreux acteurs gardois sont engagés sur la question de la mobilité dans le département (cf annexe 3),

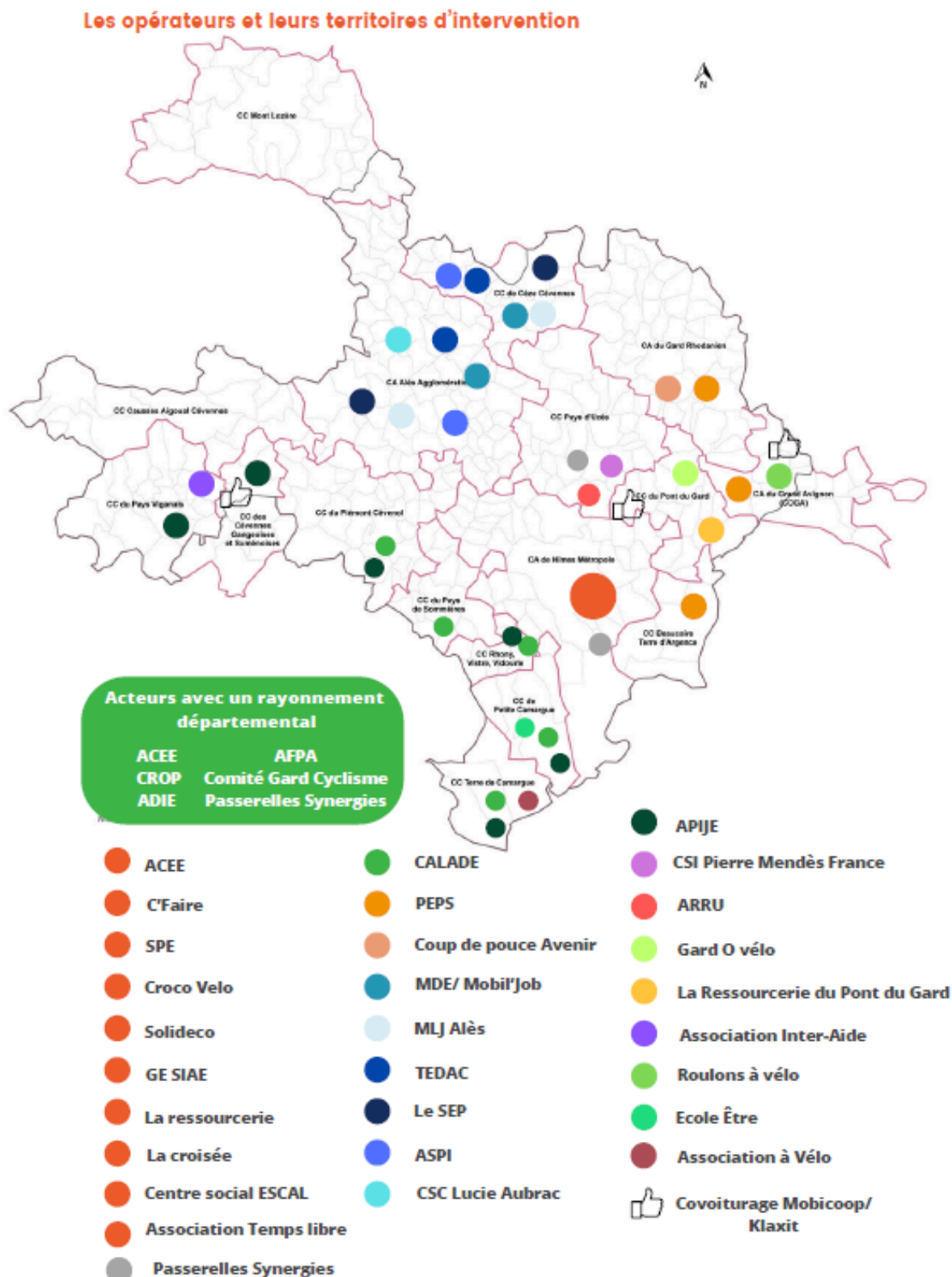


Tableau de recensement des offres par Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

DISPOSITIFS EXISTANTS	NIMES	ALÈS	GARD RHODANIEN	GRAND AVIGNON	PAYS DE SOMMIÈRES
Informations et orientations	●	●	●	●	●
Diagnostic mobilité et accompagnement individuel	●	●	●	●	●
Ateliers mobilité adaptés	●	●	●	●	●
Location solidaire 4 et 2 roues	●	●	●	●	●
Plateforme Mobilité	●	●	●	●	●
Auto-école sociale	●	●	●	●	●
Garage solidaire	●	●	●	●	●
Ateliers réparation vélos	●	●	●	●	●
Apprentissage du vélo : Vélo école, remise en selle	●	●	●	●	●
Accompagnement micro-crédit	●	●	●	●	●
Aides financières	●	●	●	●	●
Déplacements à la demande	●	●	●	●	●
Initiation / Pré-apprentissage adapté code de la route	●	●	●	●	●
Mobilité partagée : covoiturage	●	●	●	●	●
Mobilité partagée : autopartage	●	●	●	●	●
Parc de véhicules et retrait pour la location solidaire	●	●	●	●	●

● Présence de la solution car territoire d'intervention d'un ou plusieurs acteurs
Mobilisable selon critères d'éligibilité

● Absence de la solution

● En projet

DISPOSITIFS EXISTANTS	TERRE D'ARGENCE	PAYS UZÈS	PONT DU GARD	PAYS VIGANAIS	PIEMONT CEVENOL
Informations et orientations	●	●	●	●	●
Diagnostic mobilité et accompagnement individuel	●	●	●	●	●
Ateliers mobilité adaptés	●	●	●	●	●
Location solidaire 4 et 2 roues	●	●	●	●	●
Plateforme Mobilité	●	●	●	●	●
Auto-école sociale	●	●	●	●	●
Garage solidaire	●	●	●	●	●
Ateliers réparation vélos	●	●	●	●	●
Apprentissage du vélo : Vélo école, remise en selle	●	●	●	●	●
Accompagnement micro-crédit	●	●	●	●	●
Aides financières	●	●	●	●	●
Déplacements à la demande	●	●	●	●	●
Initiation/ Pré-apprentissage adapté code de la route	●	●	●	●	●
Mobilité partagée : covoiturage	●	●	●	●	●
Mobilité partagée : auto-partage	●	●	●	●	●
Parc de véhicules et retrait pour la location solidaire	●	●	●	●	●

● Présence de la solution car territoire d'intervention d'un ou plusieurs acteurs
Mobilisable selon critères d'éligibilité

● Absence de la solution

● En projet

DISPOSITIFS EXISTANTS	RHONY VISTRE VIDOURLE	PETITE CAMARGUE	TERRE DE CAMARGUE	CÈZE CEVENNES	CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISES
Informations et orientations	●	●	●	●	●
Diagnostic mobilité et accompagnement individuel	●	●	●	●	●
Ateliers mobilité adaptés	●	●	●	●	●
Location solidaire 4 et 2 roues	●	●	●	●	●
Plateforme Mobilité	●	●	●	●	●
Auto-école sociale	●	●	●	●	●
Garage solidaire	●	●	●	●	●
Ateliers réparation vélos	●	●	●	●	●
Apprentissage du vélo : Vélo école, remise en selle	●	●	●	●	●
Accompagnement micro-crédit	●	●	●	●	●
Aides financières	●	●	●	●	●
Déplacements à la demande	●	●	●	●	●
Initiation/ Pré-apprentissage adapté code de la route	●	●	●	●	●
Mobilité partagée : covoiturage	●	●	●	●	●
Mobilité partagée : auto-partage	●	●	●	●	●
Parc de véhicules et retrait pour la location solidaire	●	●	●	●	●

● Présence de la solution car territoire d'intervention d'un ou plusieurs acteurs
Mobilisable selon critères d'éligibilité

● Absence de la solution

● En projet

DISPOSITIFS EXISTANTS	CAUSSES AIGOUAL CEVENNES	MONT LOZÈRE
Informations et orientations	●	●
Diagnostic mobilité et accompagnement individuel	●	●
Ateliers mobilité adaptés	●	●
Location solidaire 4 et 2 roues	●	●
Plateforme Mobilité	●	●
Auto-école sociale	●	●
Garage solidaire	●	●
Ateliers réparation vélos	●	●
Apprentissage du vélo : Vélo école, remise en selle	●	●
Accompagnement micro-crédit	●	●
Aides financières	●	●
Déplacements à la demande	●	●
Initiation/ Pré-apprentissage adapté code de la route	●	●
Mobilité partagée : covoiturage	●	●
Mobilité partagée : auto-partage	●	●
Parc de véhicules et retrait pour la location solidaire	●	●

● Présence de la solution car territoire d'intervention d'un ou plusieurs acteurs
Mobilisable selon critères d'éligibilité

● Absence de la solution

● En projet

2.5 Analyse des retours d'enquêtes et d'entretiens

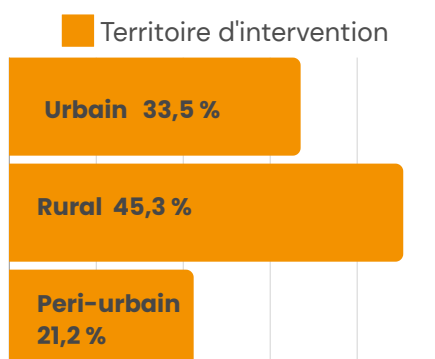
2.5.a Opérateurs de la mobilité (32 entretiens réalisés / 4 réunions de coordination)

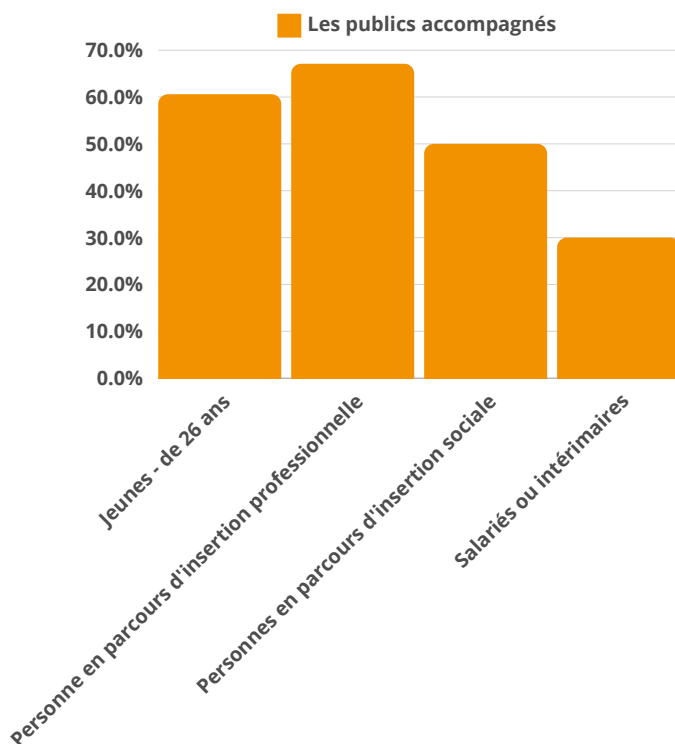
Synthèse des retours :

	Public	Activité
Difficultés	• Majoritairement des problématiques liées au "pouvoir-bouger" • Critères d'éligibilité trop stricts • Offre départementale sous-dimensionnée par rapport à la demande • Pas toujours des solutions à proposer • Réponse souvent dans l'urgence	• Manque de moyens financiers pour pérenniser, projeter, développer • Manque de visibilité de l'offre • Communication complexe auprès des publics et partenaires • Manque de connaissances et d'échanges entre les acteurs
Besoins	• Élargir les critères d'accès • Créer des auto-écoles solidaires • Renforcer le covoiturage et l'autopartage	• Communiquer / Faciliter les échanges avec les prescripteurs • Besoin de coordination sur le territoire • Assurer une complémentarité des actions sur les territoires et auprès des personnes

2.5.b Accompagnants socio-professionnels (8 entretiens / 170 réponses au questionnaire)

Les structures contactées portent des actions d'insertion sociale et /ou professionnelle sur le territoire (67 structures différentes au total). Plus de 54 % des répondants interviennent sur les Communautés d'Agglomération de Nîmes ou Alès. Ci-contre, la répartition des interventions par typologie de zones.





Pour plus de la moitié des personnes interrogées, l'offre de mobilité solidaire n'est pas totalement connue. Que ce soit dans le cadre des entretiens ou des questionnaires, il y a un besoin des acteurs à accéder plus facilement à l'information, aux aides et solutions présentes sur le territoire.

Les 5 principaux freins des publics identifiés par les accompagnants sont :

- 1- Difficultés financières ;
- 2- Absence de moyens matériels de locomotion ;
- 3- Absence de permis de conduire ;
- 4- Absence de transports en commun ;
- 5- Contraintes familiales.

Ces freins entraînent à leur tour des conséquences, signalées par les accompagnants socio-professionnels, pour les publics comme pour l'accompagnement qu'ils mènent :

➔ Pour les publics

- 97,6 % des accompagnants socio-professionnels signalent des conséquences liées à l'accès à l'emploi ou la formation ;
- 48,6 % évoquent un impact sur la vie sociale et l'isolement ;
- 38,2 % indiquent des difficultés d'accès aux services et démarches administratives.

74,7 % des accompagnants socio-professionnels évoquent la mobilité avec les personnes au travers de l'accompagnement global.

➔ Concernant l'accompagnement des personnes

- difficulté de mobilisation des publics pour 81,8 % ;
- des parcours d'accompagnement qui n'avancent pas pour 78,2 % (difficulté dans l'aboutissement) ;
- renoncement à un service proposé pour 55,3%.

Les accompagnants rencontrent également des difficultés d'orientation, pour les motifs suivants :

- Critères trop restreints ou restrictifs : 47,6 % ;
- Méconnaissance des aides financières disponibles : 30,8 % ;
- Méconnaissance des offres et acteurs sur le territoire : 27,1 % ;
- Ne se sentent pas formés sur la thématique, sur ces questions : 18,8 % .

Pour conclure, les accompagnants socio-professionnels identifient les besoins suivants pour les publics:

1-Garage solidaire 4 roues	57,1 %
2-Transports en commun	55,9 %
3-Auto-école à statut associatif	43,5 %
4-Ateliers d'autoréparation	41,8 %
5-Location solidaire de voitures	40%

2.5.c Entreprises

Au regard de l'insuffisance des réponses collectées, il n'a pas été possible de pouvoir tirer des conclusions. En revanche, la mobilité ressort comme étant un frein majeur en matière d'accès à l'emploi ; ce qui conduit les entreprises à rester vigilante en matière de recrutement des candidats à la fois quant à l'obtention du permis de conduire et d'un véhicule. La sensibilisation des entreprises aux mobilités alternatives (mobilité douce, éco-conduite, mobilité partagée) semble être un enjeu majeur.

3. Préconisations pour accompagner la mobilité inclusive et durable dans le département du Gard

Sur la base de l'état des lieux, nous avons identifié des axes stratégiques pour déployer et consolider l'offre de mobilité inclusive et durable territoriale :

- Coordonner et animer l'action territoriale des acteurs locaux ;
- Proposer une offre d'accompagnements individuels et collectifs ainsi que des solutions de mobilité dans l'ensemble du département du Gard ;
- Impulser et expérimenter des projets de mobilité durable et inclusive ;
- Capitaliser et mesurer l'impact des actions de mobilité déployées ou expérimentées

Ces axes stratégiques sont décrits au travers du plan d'action présent sur les pages 18 et 19, organisé au travers des deux axes "savoir-bouger" et "pouvoir-bouger".

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Exemples d'actions
Rendre l'offre de mobilité plus identifiable et visible pour tous les acteurs	Accompagner les opérateurs de la mobilité inclusive et durable dans la communication de leur offre	- Élaboration, diffusion et mise à jour d'un annuaire départemental - Inscription des offres existantes sur les plateformes DORA et Soliguide
	Intensifier les relations partenariales dans le champ de la mobilité inclusive et durable	- Animation et coordination du réseau des acteurs gardois de la mobilité - Création d'un groupement d'intérêt public (GIP)
	Déployer de l'événementiel autour de la mobilité inclusive et durable	- Création du village des mobilités (itinérant, avec identité visuelle dédiée) et participation à des événements (salon TAF, forum de l'emploi, événements locaux) - Organisation de salons, journées portes ouvertes, visites apprenantes
	Sensibiliser les publics à l'utilisation des plateformes de ressources	- Présentations de la plateforme Onygo - Sensibilisation et campagne de communication auprès des publics, autour des outils DORA, et mes aides France Travail
Accompagner aux changements de pratiques	Professionaliser les opérateurs de la mobilité inclusive et durable	- Construction d'un référentiel de la fonction de conseiller en mobilité pour l'insertion - Formation, sensibilisation et échanges de pratiques - Utilisation de la ressource pédagogique sur la plateforme "Onygo"
	Sensibiliser les acteurs privés et publics à la mobilité solidaire, inclusive et durable	- Formation, sensibilisation et échange de pratiques - Mise à disposition d'une base de ressources sur "Onygo"
	Favoriser les mobilités actives comme solutions de mobilité	- Sensibilisation du grand public autour des mobilités actives - Développement d'actions de formation, sensibilisation et échanges de pratiques auprès des opérateurs et du milieu professionnel - Renforcement des actions des vélos-écoles, et des dispositifs de sensibilisation aux mobilités actives
	Développer une offre d'éco-mobilité (particulièrement à destination des entreprises)	- Encourager les entreprises à identifier des référents mobilité, pour les intégrer au tissu d'acteurs de la mobilité inclusive dans le Gard - Incitation au forfait mobilité durable et au covoiturage - Formation des professionnels des entreprises à l'éco-conduite - Développement d'une offre d'autopartage - Déploiement des ressources (applications ou autres) favorisant l'éco-mobilité
	Accompagner les publics "éloignés de la mobilité"	Déploiement des projets spécifiques sur le territoire (Intégramob, IntégraCode et autres)
Favoriser le déploiement de l'offre d'auto-école sociale	Majorer l'offre de service existante	Augmentation des places au sein des auto-écoles sociales
	Soutenir la création de nouvelles auto-écoles sociales	- Aide au déploiement auprès des opérateurs (groupe de travail, groupe de réflexion) - Soutien sur référentiel technique, modèle économique autour de la création du dispositif
	Favoriser l'accès à l'auto-école sociale pour un public élargi	- Élargissement des critères d'admission - Poursuite du déploiement de l'offre territoriale
	Former, sensibiliser à l'éco-conduite au sein des auto-écoles sociales	- Insertion d'un module d'éco-conduite au sein du programme des auto-écoles sociales - Sensibilisation et recours aux plateformes existantes concernant l'éco-conduite

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Exemples d'actions
Consolider l'existant et structurer une offre commune territorialisée	Engager un audit et une évaluation de l'offre existante	- Évaluation de l'offre de service des porteurs d'offre mobilité - Harmonisation des offres au regard des résultats de l'audit précédent
	Mettre en place un groupement d'intérêt public (GIP)	- Étude de faisabilité autour de la mise en place d'un GIP pour piloter la mobilité solidaire et inclusive (regroupant les acteurs départementaux de la mobilité, l'État et les collectivités) - Construction du modèle et animation du GIP
	Soutenir les dispositifs d'orientation des publics (AIA)	- Renouvellement et soutien des actions d'insertion et d'accompagnement (AIA) - Élargissement des critères d'accès et augmentation de l'offre
	Instaurer une réflexion coordonnée avec les AOM du territoire	- Création d'un COPIL (AOM/ GIP) de coordination des actions - Instauration d'un tarif solidaire harmonisé - Engagement commun GIP et AOM sur le cadre législatif du réemploi des véhicules (loi du 6 avril 2024)
	Favoriser l'innovation sociale et poursuivre le déploiement du maillage territorial	Mise en synergie opérateurs / Institutions / AOM pour la recherche de solutions de mobilité dans les zones peu ou pas couvertes par une offre mobilité
	Assurer des solutions d'intermédiation permettant de pallier les difficultés observées	- Déployer de l'intermédiation concernant le paiement des assurances et cautions - Assurer une remontée d'informations des difficultés de terrain auprès des ministères
Développer la mobilité inversée dans les zones dites sans solutions	Déployer des permanences opérateurs prioritairement sur zones « sans solution »	- Mise en place de permanences dans les "zones sans solutions" (réseau d'opérateurs) - Visibilité de l'offre et communication auprès des prescripteurs
	Développer le garage solidaire itinérant	- Expérimentation d'un garage solidaire itinérant (entretien courant d'un véhicule, réparations mineures,...) - Travailler la communication et visibilité de l'offre
	Expérimenter l'atelier d'auto-réparation itinérant	- Expérimentation d'un atelier d'auto-réparation itinérant (entretien courant d'un véhicule, réparations mineures,...) - Communication et visibilité de l'offre
Augmenter la capacité d'offre	Déployer l'offre de garage solidaire et de location solidaire	- Soutien au modèle des garages solidaires (financier, visibilité de l'offre) - Poursuite du développement de la location solidaire - Augmentation du parc de location solidaire 2 et 4 roues
	Associer les acteurs privés à l'élargissement d'une tarification ou de solution solidaires	Mise en place d'une négociation pour une tarification solidaire auprès des garages privés
	Co-construire et développer avec les entreprises gardoises des solutions de mobilité	- Déploiement d'actions d'auto-partage, de covoiturage - Réflexion autour de solutions de mobilité partagée au sein des entreprises - Mise en place et animation d'une plateforme relai pour les entreprises (covoiturage - autopartage) - Réflexion autour d'avantages fiscaux
	Soutenir et encourager le développement des solutions de covoiturage	- Déployer une application de covoiturage sur le territoire - Animation de l'outil et formation public et professionnels - Sensibiliser sphère privée et collectivités - Déploiement actions sphère privée et collectivités (et liens avec prescripteurs)

4. Annexes

Liste des annexes:

- Annexe 1 : Tableau des aides nationales
- Annexe 2 : Focus sur le dispositif mobilité pour les demandeurs et repreneurs d'emploi
- Annexe 3 : Tableau des prestations par opérateur de mobilité

ANNEXE 1 : Tableau des aides nationales

Type d'aide	Structure	Public cible	Objectifs	Eligibilité	Montant
Accès au permis conduire	CPF	Tous les publics	Financement de l'apprentissage du code de la route, de la conduite ou les deux	- Avoir acquis les droits de formations sur le CPF - Ne pas avoir fait l'objet d'une suspension de permis B, ni interdiction de le repasser	En fonction du CPF (reste à charge automatique de 100 € même en cas de couverture CPF du coût total)
Aide à la mobilité	France Travail	Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail	Prise en charge des frais de déplacement, de repas, d'hébergement dans le cadre d'une recherche ou reprise d'emploi, entrée en formation, participation à un concours, entretien d'embauche et dans le cadre des prestation intensive	- Lieu de rendez-vous doit être situé à + de 60 Km aller-retour ou 2 heures du domicile - Pour un contrat CDI, CDD, travail temporaire pour une durée de trois mois consécutifs minimum - La formation doit être financée ou cofinancée par France Travail	Dérogation possible sur la nature des condition d'éligibilité et frais. Frais de déplacement: prise en charge à hauteur de 0,23/km X nombre de Km parcouru ou bons de transport ou réservation sncf Les frais sont pris en charge pendant 1 mois maximum suivant la reprise d'emploi.
Aide individuelle à la formation (AIF): permis de conduire	France Travail	Etre inscrit à France Travail au moins 6 mois de manière continue et être disponible pour occuper un emploi	Aide financière qui couvre les frais de passage du permis de conduire dans l'objectif de participer à la reprise d'un emploi	- L'absence de permis de conduire doit constituer un frein à l'emploi - Ne pas être ou ne plus être titulaire du permis B - Avoir l'âge requis - Vous ne devez pas être indemnisé au titre d'une allocation chômage, ou être indemnisé au titre d'une autre allocation dont le montant est inférieur ou égal à celui de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) minimale.	Aide attribuée qu'une fois et d'un montant maximum de 1000 euros reversé à l'auto-école conventionnée. (Ne prend pas en charge la partie code de la route)
Mobiville	France Travail et Action logement	En recherche d'emploi	Permet d'orienter vers les territoires qui recrutent et de faciliter la mobilité	outil d'aide à la décision	

Type d'aide	Structure	Public cible	Objectifs	Eligibilité	Montant
Care Makers	Renault Care Makers / Partenariat avec France Travail	Personnes en parcours d'insertion / Sur prescription d'un conseiller France Travail (garage)	Propose une réponse au besoin de mobilité lié à au projet professionnel (formation, recherche ou maintien dans l'emploi) et ainsi Permettre aux publics d'avoir accès à la réparation de véhicules à tarif réduit/ LOA et achat de voitures d'occasion / Micro-crédit pour automobile neuve	Pour l'entretien et la réparation : - Rentrer dans les conditions de ressources évaluées par les partenaires prescripteurs ou Renault Group Pour achat ou LOA : - Il ne faut pas avoir accès aux offres de crédits classiques (revenus faibles, fichage banque de France, ...) - Disposer d'une capacité régulière de remboursement, même faible pour être éligible au microcrédit - Résider en France métropolitaine.	Remise de l'ordre de 40% selon opération sur les tarifs en vigueur et affichés en garage CF Site : https://www.caremakersmobility.com/fr
Atout permis	FASTT	Intérimaires	Accompagnement au permis de conduire mis en place avec des partenaires associatifs d'aide à la mobilité (auto-école sociale, plateforme mobilité)	- Être intérimaire et avoir 414h de mission durant les 12 derniers mois et avoir un quotient familial de revenu inférieur à 1100€ - Diagnostic et plan d'action réalisé	Gratuité de l'accompagnement
FASTT SOS Location de véhicule	FASTT	Intérimaires	Aide à la location d'un véhicule (4 ou 2 roues) à prix réduit et pour une durée limitée afin de faciliter les déplacements jusqu'à la mission d'intérim	- Etre intérimaire - Location pour tout type de véhicule (de 3 € à 10€ maximum par jour et pendant une durée de 60 jours/ an	Voiture : 10 € par jour/ 60 jours par an maximum et partout en France Deux roues: 3 € par jour et jusqu'à 60 jours par an
Apprentissage Permis de conduire	ROOLE	Professionnels	Plateforme pédagogique de ressources pour accompagner les professionnels dans la mise en place d'ateliers de soutien au code de la route pour les publics en difficultés qui n'ont pas de solutions adaptées à côté de chez eux	Accès aux professionnels pour : plateforme d'entraînement, cours ludiques, aides démarches administratives, accompagnement bénévole	https://www.activpermis-roole.fr/

Type d'aide	Structure	Public cible	Objectifs	Eligibilité	Montant
Micro-crédit social	Prêt à taux réduit garanti par l'Etat et l'organisme prêteur	Personnes à faibles revenus, sans situation professionnelle stable ou ne pouvant pas réaliser de crédit classique	Permettre l'accès au crédit aux personnes qui ne peuvent pas accéder au crédit classique	Concernant la mobilité le projet doit permettre : • l'achat de véhicules 4 roues ou 2 roues • financement du permis de conduire	Montant qui varie entre 300 euros et 8 000 euros avec un délai de remboursement de 7 ans maximum
Aide au permis pour les apprentis	État	Jeunes en apprentissage et qui est engagée avec une auto-école conventionnée dans le but d'obtenir son permis de conduire	Accès au permis de conduire pour les apprentis majeur	• Être en apprentissage • Réaliser l'obtention du permis de conduire avec une auto-école conventionnée • Voir les détails sur mes aides France Travail : https://mes-aides.pole-emploi.fr/	Aide d'un montant de 500€
Permis à 1 euro	État Auto-école conventionnée Établissement prêteur	Jeunes de 18 à 25 ans	Faciliter l'accès au permis de conduire dont le cout peut représenter un frein à l'obtention d'un emploi	• Avoir entre 18 et 25 ans • Engager la démarche avec une auto-école conventionnée	Cf site: https://www.securite-routiere.gouv.fr/
Aide aux déplacements en compensation du handicap	AGEFIPH	Personnes en situation de handicap	Favoriser l'accès, le maintien à l'emploi, ou l'exercice d'une activité indépendante	Aide compensatoire avec prise en charge des surcoûts liés à un problème durable de mobilité et besoins temporaires liés à un contexte médical	Montant maximum de 12 000€/an

Type d'aide	Structure	Public cible	Objectifs	Eligibilité	Montant
Prestation de compensation du handicap	Conseil Départemental : Maison départementale des personnes handicapées	Personnes en perte d'autonomie respectant les conditions de perte d'autonomie, âge, ressource et de résidence	Permet de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie	5 formes d'aides : - humaine - technique - aménagement (logement ou véhicule ou surcoût lié au transport) - charges spécifiques ou exceptionnelles liées au handicap - animalière	Montant qui peut varier
Carte Mobilité inclusion (CMI)	Conseil Départemental : Maison départementale des personnes handicapées	Personnes âgées et personnes en situation de handicap	Les Cartes Mobilité Inclusion. Il en existe 3 : Invalidité/ Priorité/ Stationnement	Ces cartes peuvent permettre d'avoir accès aux places assises dans les transports en commun, bénéficier de réduction sous certaines conditions dans les transports et utiliser gratuitement et sans limitation de durée toutes les places de stationnement en accès libre	Se renseigner auprès de la MDPH pour les modalités
Dispositif SAM Solidarité Accueil Mobilité	Réseau SAM	Demandeurs d'emploi dans un contexte de recherche d'emploi : entretien d'embauche, concours, formations	Service d'hébergement bénévole au profit des personnes en recherche d'emploi.	Hébergement bénévole pour une ou deux nuits en général (5 maximum)	https://www.reseau-sam.fr/
Aide achat vélo "Bonus Vélo"	État	Particulier selon le revenu fiscal	Aide pour l'achat d'un vélo traditionnel, d'un vélo cargo, d'un vélo pliant ou d'une remorque électrique, etc., sous conditions de ressources ou de handicap	Critères éligibilité en fonction du revenu fiscal ou situation de handicap	https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15906

ANNEXE 2: Focus sur le dispositif mobilité pour les demandeurs et repreneurs d'emploi



Focus sur le dispositif mobilité pour les demandeurs et repreneurs d'emploi

Financé et piloté conjointement par la Région et France Travail de 2021 à 2024, le “dispositif mobilité pour les demandeurs et repreneurs d'emplois” est un accompagnement global pour la levée des freins à la mobilité.

Les objectifs de cet accompagnement global sont :

- Lutter contre les déterminismes territoriaux ;
- Lever les freins à l'accès à la formation et à l'emploi ;
- Apporter une réponse globale à la problématique mobilité du public ciblé ;
- Renforcer la connaissance et l'usage des transports collectifs (TER, Bus..);
- Encourager l'usage de la mobilité alternative sur le territoire.

Les publics concernés et les critères d'éligibilité au dispositif sont :

- Les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail (toutes catégories) et orientés par leur conseiller France Travail ;
- Les demandeurs d'emploi intégrant une formation professionnelle, inscrits ou non à France Travail ;
- Les repreneurs d'emploi (munis d'un justificatif attestant de l'entrée en emploi / un contrat de travail d'une durée minimale d'un mois) ;
- Les jeunes de 16 à 25 ans orientés par leur conseiller Mission Locale dans le cadre de leur parcours d'insertion professionnelle (élargissement du public depuis juin 2022) ;
- Les salariés en reconversion professionnelle suite à un licenciement.

Les 3 volets du dispositif :

Volet 1 Diagnostic mobilité	Volet 2 Accompagnement individuel	Volet 3 Mise à disposition
Peut être réalisé en individuel ou en collectif et d'une durée de 2 mois afin de faire une analyse de la situation individuelle du bénéficiaire (identification des besoins, capacités, difficultés, potentialités, etc.) et identifier les pistes mobilisables	Sur une durée de 2 mois maximum : orientation, accompagnement à la mobilisation de l'offre (montage de dossiers d'aides financières, micro-crédit, aide spécifique)	Mise à disposition de véhicules si aucune autre solution n'est mobilisable sur le territoire pour une durée de 3 mois maximum (renouvellement possible pour une période maximum de 6 mois)



Le volet 3 du dispositif mobilité est engagé uniquement si des solutions ne sont pas trouvées via les deux premiers volets.

Les lieux de permanence ou points de retrait des véhicules sont organisés en fonction des opérateurs portant l'action (ACEE / PEPS / Maison Emploi Alès/Passerelles Synergies).

Orientation vers le dispositif:



Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

- Pour les demandeurs d'emploi en condition d'entrée en formation ou de reprise d'emploi (se présenter directement auprès de l'opérateur avec justificatif de moins de 4 mois: attestation reprise d'emploi ou attestation entrée en formation);
- Pour les jeunes de 16 à 25 ans accompagnés en CEJ ou en PACEA en démarche d'insertion professionnelle et sans condition de reprise d'activité (sur prescription mission locale);
- Pour les salariés en reconversion professionnelle suite à un licenciement : se présenter directement auprès de l'opérateur, avec ou sans prescription, munis d'un justificatif (contrat de sécurisation professionnelle ou attestation de prestation grands licenciements).



France Travail

- Pour les demandeurs d'emploi suivis par France Travail : une prescription du conseiller France Travail sera transmise à l'opérateur.



La Région et France Travail ne portent pas directement l'action. Le dispositif présent dans le Gard implique les opérateurs de la mobilité ci-dessous selon une répartition territoriale : Passerelles Synergies (mandataire), Apije (co-traitant), Maison de l'emploi d'Alès (co-traitant), Peps (co-traitant), ACEE (sous-traitant).

Les prescriptions doivent être envoyées à l'opérateur et mandataire du département soit

Passerelles Synergies dans le département du Gard :

mobilite-gardherault@passerelles34.fr

Les fiches d'orientation - prescription sont disponibles sur le site de la Région :

<https://www.laregion.fr/Aide-a-la-mobilite-des-demandeurs-et-repreneurs-d-emplois>

ANNEXE 3 : Tableau des prestations par opérateur

Structure	Actions
ACEE	- Diagnostic et accompagnement mobilité - Auto-école Sociale - Mise à disposition de véhicules : voitures, scooters, vélos, vélos à assistance électrique, trottinettes - Vente de vélos (tout public) - Déplacements à la demande - Financement de la mobilité : montage des dossiers pour les micro-crédits - Accompagnement pour l'utilisation des supports numériques
APIJE	- Diagnostic et accompagnement mobilité - Accompagnement mobilité de 2 mois avec l'objectif de trouver une solution pérenne - Mise à disposition de véhicules si nécessaire (réalisée par une structure externe- Orientation) - Accompagnement au montage des dossiers de Micro-crédit
ARRU	- Action de promotion de l'utilisation du vélo - Recyclage des vélos et vente - Répar'Vélo : ateliers de réparation vélos, sur rendez-vous
Association à vélo	- Ateliers auto-réparation vélo - Animation et promotion de l'utilisation du vélo - Remise en selle
Association C'FAIRE	- Préparer les bénéficiaires du RSA aux apprentissages du code de la route - Apprentissage du vocabulaire du code de la route - Informations sur les dispositifs existants et les orientations vers les structures adaptées
Association Croco Vélo	- Remise en selle - Sensibilisation sur la sécurité à vélo - Ateliers diagnostic et entretien des vélos
Association Gard O vélo	- Action de promotion de l'utilisation du vélo - Vélobus - Ateliers de réparation vélo dans l'espace public, 1 à 2 fois par mois
Association Savoir et Partager Ensemble	- Préparation au code de la route pour les publics qui sont en démarche d'emploi et qui rencontrent des freins à la mobilité - Information sur la mobilité et orientation vers les partenaires
Association Temps libre	Transport social en minibus électrique avec réservation au moins 3 jours à l'avance
ASPI	- Diagnostic et accompagnement mobilité - Ateliers initiation au code de la route - Assistance aux déplacements avec minibus - Montage des dossiers de micro-crédit
Centre Social Calade	- Diagnostic et accompagnement mobilité - Ateliers réparation et entretien de vélos - Animation et promotion de l'utilisation du vélo - Ateliers d'initiation au code de la route - Ateliers mobilité : accompagnement pour se repérer, prévoir un déplacement et se projeter - Mise à disposition de véhicules : voitures, scooters dans le cadre d'un retour à l'emploi, maintien dans l'emploi ou formation - Mise à disposition de vélos réparés - Vente de vélos - Taxi solidaire selon les possibilités des bénévoles
Centre Social ESCAL	- Information sur les solutions de mobilité - Accompagnement au micro-crédit pour les publics en insertion dans le cadre du Point Conseil Budget - Navettes des courses pour le public de + de 60 ans - Minibus qui peut être mis à disposition des associations adhérentes

Structure	Actions
Centre Social et Culturel La Croisée	Ateliers Répar'Vélo
Centre Socioculturel de CENDRAS	- Réparation de vélos avec le soutien technique d'un mécanicien sur place - Réparcafé : auto-réparation de vélo, - apprentissage, compréhension de la mécanique vélo - Vente de vélos à prix solidaire - Location solidaire de vélos (un parc de 12 vélos)
Centre Socioculturel Intercommunal Pierre Mendès-France	- Séance code de la route : mise à disposition de salle - Information et orientation vers les solutions de mobilité sur le territoires - Navette de l'association qui fait tous les jours le lien entre Uzès et Saint-Quentin-la-Poterie pour le public en chantier d'insertion - Transport à la demande individuel pour le public senior en lien avec une problématique de santé
Comité Gard Cyclisme	- Promotion de l'utilisation du vélo - Action Vélo Santé - Remise en selle - Sensibilisation à la sécurité à vélo
CROP - Association Paul Bouvier	Accompagnement à la formation du permis de conduire pour les adultes (Code de la route) par prescription d'une prestation spécifique via cap emploi, mission locale, Pôle emploi.
Coup de Pouce Avenir	- Préparation au Code la route - Préparation au permis de conduire - Simulateur de conduite - Accompagnement spécifique pour les publics avec des difficultés d'apprentissage - Ateliers "Valide ton code" : initiation au code de la route - Ateliers "No stress" : découverte de la conduite - Accompagnement des personnes en situation de handicap sur la thématique de la sécurité routière - Intervention auprès des mineurs en milieu fermé et système fermé sur la sécurité routière avec une mise à disposition d'un simulateur de conduite
Ecole Être de Vauvert	- Ateliers réparation vélos et entretien de la flotte de vélos de Savoir bouger l'école (15 vélos) - Récupération de vélos et réemploi - Ateliers réparation vélos hors les murs sur demande
GE SIAE	Information et orientation vers les opérateurs de la mobilité : dans le cadre des accompagnements des salariés
Maison de l'emploi Alès	- Diagnostic et accompagnement mobilité (MdE) - Auto-école sociale +26 ans (Mission Locale Jeunes) - Animation atelier "code de la route" en collaboration avec l'action "Illettrisme & développement des savoirs de base" de la MdE - Accès aux simulateurs de conduite (MLJ) - Atelier "code de la route" pour les +de 26 ans(ASPI) - Accompagnement à la mobilité et orientation(MdE) - Location solidaire de véhicules électriques : voitures, scooters, vélos (Maison de l'Emploi-MdE) - Mise à disposition de véhicules pour 2 mois pour utilisation professionnelle(Dispositif Mobilité) - Micro-crédits (ASPI)
Mission Locale Jeune Alès	- Apprentissage du code de la route - Cours de conduite - Accompagnement jusqu'à l'examen du permis de conduire - Simulateurs de conduite : Dans le cadre de la plateforme Mobilité - Mobil'Job : accompagnement au permis de 10 bénéficiaires de + de 26 ans

Structure	Actions
Passerelles Synergies	- Diagnostic et accompagnement mobilité - Mise à disposition de véhicules réalisée par une structure externe-Orientation - Étude des différents moyens de transports - Accompagnement au montage des dossiers de micro-crédit
PEPS	- Diagnostic et accompagnement mobilité - Atelier mobilité - Location solidaire de véhicules 2 et 4 roues - Accompagnement micro-crédit
Roulons à vélo	- Ateliers mobiles sur demande - Ateliers d'auto-réparation - Vélo-école - Remise en selle - Vente de vélos d'occasions et de pièces - Récupération de vélos inutilisés
Ressourcerie du Pont du Gard	- Ateliers de réparation vélo dans l'espace public (en partenariat avec Gard O vélo) - Collecte de vélos et réemploi - Vente de vélos à prix solidaire
Ressourcerie Réanimés	- Ateliers d'auto-réparation vélos - Vente de vélos à prix solidaire (issus du réemploi)
TEDAC	- Diagnostic et accompagnement mobilité - Location solidaire 2 et 4 roues
SEP	- Familiarisation au code de la route - Test et évaluation en auto-école partenaire - Utilisation d'un simulateur de conduite via un partenaire - Infos et orientation sur les aides à la mobilité - Ateliers mobilité : apprendre à se déplacer et à utiliser les transports en commun - Remise en selle et orientation vers la plateforme vélo - Sensibilisation à l'écomobilité - Prêt de vélos - Orientation pour financement du permis - Transport solidaire : navette
SOLID ECO	Ateliers de préparation au code de la route
VIGAN INTER'AIDE	- Informations et orientation - Ateliers mobilité

